

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Vous avez **1 an d'expérience** dans le domaine du travail social ou médico-social, en France ou à l'étranger ?

Vous pouvez prétendre à une **validation de vos acquis d'expériences** pour accéder au Diplôme, Titre Professionnel ou Certificat de Qualification Professionnelle qui y correspond.

CONTACT

Pôle Accueil et
Orientation

04 92 07 77 97
info@hetis.fr

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST :

- Un droit individuel permettant à tout candidat qui possède **1 an d'expérience réalisée au cours d'une activité salariée non-salariée ou bénévole, en France ou à l'étranger**, de valider ses acquis, en lien avec le **Diplôme, Titre Professionnel ou Certificat de Qualification Professionnelle visé**.
- **Le candidat peut acquérir tout ou partie du Diplôme, Titre Professionnel ou Certificat de Qualification Professionnelle**, en justifiant des compétences acquises au cours de ses expériences.

SONT ACCESSIBLES PAR LA VAE :

Les Diplômes, Titres professionnels et Certificats de Qualification Professionnelle **inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles** (RNCP).

NOTRE ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Une fois votre recevabilité obtenue auprès de l'organisme certificateur, **HÉTIS vous accompagne dans la rédaction du livret 2 (dossier VAE) et pour vous préparer à votre oral devant le jury VAE.**

Nous vous proposons un **accompagnement** afin de vous aider à rédiger ce livret, à **décrire vos situations de travail** au regard des différents domaines de formation du diplôme ou titre visé et nous vous **préparons à l'oral de soutenance** devant le jury VAE.

L'école propose un accompagnement correspondant à un **appui méthodologique** dans l'objectif d'aider le candidat, d'une part, à **s'approprier la démarche VAE** et d'autre part, à **explicitier et conceptualiser les compétences** mises en œuvre sur le terrain.

L'accompagnement est proposé avec **un format mixte collectif/individualisé de 24H (1200€) ou un format de 15H (900€) entièrement individualisé et réalisable à distance.**

Pour plus d'informations sur le contenu de ces deux programmes : <https://hetis.fr/la-vae/>

FINANCEMENT :

Pour les personnes résidant en France, l'accompagnement VAE est éligible à plusieurs financements en fonction de votre statut : CPF, Aide Individuelle à la Formation (financement Pôle Emploi), Pass VAE (financement Région pour les demandeurs d'emploi), financement employeur pour les salariés (OPCO, etc.).